

LES ETUDIANTS DE LA FACULTE DE DROIT ET DES SCIENCES ECONOMIQUES D'ALGER EN 1966-67

Quelques tendances et perspectives sur la base des chiffres des inscrits et des résultats aux dernières sessions d'examen

par Raymond LAFFARGUE *

La Faculté a enregistré 2936 inscriptions cette année : 1578 capacités et 1299 étudiants en licence et doctorat, qui se répartissent en 773 juristes et 526 économistes.

Cet effectif des étudiants en licence et doctorat est en augmentation de 99 unités en valeur absolue et de 9 % en pourcentage par rapport à l'an dernier.

1299 étudiants soit deux fois l'effectif de la rentrée 1962-63, an I de l'Université algérienne ; mais le pourcentage de 9 % indique un léger tassement dans la montée du chiffre. La progression avait été de 30 % en 1965-66 (1).

*
**

Ce qui frappe d'abord c'est que la capacité en Droit regroupe une masse de 1578 étudiants Algériens presque tous supérieure à celle constituée par l'ensemble des effectifs des licences et doctorat. 53,75 % d'étudiants de promotion pour 46,25 % d'étudiants du supérieur. Cette distribution insolite (2) appelle quelques commentaires.

Ces chiffres traduisent à la fois, l'intensité des aspirations à la promotion sociale dans un pays où l'indépendance a soudain déclenché un mouvement de mobilité sociale ample, brutal et sans précédent, et l'acuité du problème de l'insuffisance des canaux ouverts à ce flux si puissant et si large, par l'Université traditionnelle.

* Assistant à la Faculté.

(1) Cette année là il y avait 1200 étudiants et 925 pour l'année 1963/64. Voir nos remarques présentées dans cette *Revue*, 1966, n° 2, p. 367.

(2) Dans les Facultés de Droit en France, la proportion est généralement inverse ; 70 % en moyenne d'étudiants en licences et doctorats, 30 % en capacité.

L'examen spécial d'entrée en Faculté pour les non bacheliers, procédure également héritée, (réforme Billères 1957) n'a pas permis à plus de 11 étudiants de s'inscrire en licence. La Faculté continue donc de recruter très classiquement plus de 90 % de titulaires du baccalauréat.

La différence entre les très gros effectifs de la capacité 1ère année et les tout petits de la 2ème année, indique une autre dysfonction de la promotion sociale par le vieux canal capacité ; algérianisée, la métaphore est plus éclairante : cette capacité est un oued qui perd dans les sables la masse de son eau. Au rivage désiré, n'arrive qu'un mince filet.

Le nombre de reçus par rapport aux inscrits au début de l'année est infime ; pour 1578 inscriptions, 167 succès en additionnant les résultats des deux sessions.

Un pourcentage global d'échec avoisinant 90 %, porte condamnation du système ; qu'il faille incriminer la qualité des enseignés ou l'adéquation de l'enseignement à la tâche qu'il prétend assumer (3).

C'est l'écart entre l'effectif initial et le nombre de ceux qui s'inscrivent à l'examen qui produit l'essentiel de l'énorme déchet.

En 1ère année 323 candidats seulement se sont portés candidats aux examens de juin, que 104 pour les deux sessions ont passés avec succès.

En 2ème année les chiffres correspondants sont 71 candidats et 63 reçus.

En vérité la capacité n'est pas un instrument de promotion collective, c'est une lourde et vieille machine à rentabilité dérisoire. Elle n'amène au niveau du début de la licence, au bout de deux ans d'étude, qu'une poignée de rescapés, dont on sait, au départ, qu'ils valent, souvent, déjà largement les meilleurs étudiants de licence (4). C'est encore du temps, en partie, gaspillé, même pour ceux qui ont réussi.

(3) Ces inconvénients ne sont pas particuliers à la capacité en Algérie ; moins prononcés, ils sont néanmoins habituels dans les Facultés de Droit Françaises. En Afrique par contre (au Sénégal, en Côte d'Ivoire, à Madagascar), ils sont tout à fait semblables.

Tunis et Abidjan ont déjà dû instaurer en 1ère année un examen d'aptitude. La bonne solution n'est pas facile à trouver. A bien des égards, la capacité fait problème.

(4) Il est vrai que la fonction de la capacité est d'abord de fournir divers petits personnels administratifs. Mais il faudrait alors disposer d'inventaires satisfaisants des types de professions et des besoins réels.

Le tableau ci-dessous distribue les 1358 étudiants en licence et doctorat en quelques catégories significatives :

Licence en Droit			
	Algériens	Etrangers	Total
1ère année	359	27	386
2ème —	138	10	148
3ème —	101	17	118
4ème —	32	6	38
DES	58	25	83
	688	85	773

Licence es sciences économiques

1ère année	272	21	293
2ème —	90	11	101
3ème —	54	4	58
4ème —	22	6	28
DES	30	16	46
	468	58	526

Les chiffres de la répartition filles/garçons ne sont pas encore disponibles.

Le petit nombre des étudiantes continue sans doute de caractériser le droit comme la Faculté traditionnelle, et la structure de la population étudiante comme archaïque.

Les résultats des sessions de juin et octobre 1966 devraient permettre d'envisager la question de la rentabilité et de l'efficacité de l'enseignement, mesurées par les succès aux examens.

Les succès aux différents examens, sessions de juin et octobre 1966 :

Années	Capacité		Licence en Droit					Licences ès sciences écon.				
	1 ^{ère}	2 ^{ème}	1	2	3	4	DES	1	2	3	4	DES
Alger	87	50	88	128	32	38	14	76	59	31	23	2
Oran	11	6	8	9	3	2	—	2	1	—	—	—
Constantine	6	7	4	7	2	—	—	3	—	—	—	—
Total des Reçus	104	63	100	144	37	40	14	81	60	31	23	2
Nombre des candidats effectifs	323	71	444	221	54	46	27	324	95	29	34	2

En fait aucune conclusion significative n'est encore possible sur la base de données insuffisantes.

*
**

On pourrait calculer la « rentabilité finale » définie par le rapport du nombre de diplômes de licence décernés par la Faculté, à l'effectif des 4^{ème} années. Mais cela présenterait assez peu d'intérêt ; la dernière année d'étude, classiquement, consacre. L'élimination et la sélection se font avant, en 1^{ère} année surtout.

Il serait déjà plus intéressant de calculer la « rentabilité globale » mesurée par le nombre de diplômes décernés, rapporté aux effectifs de la 1ère année. Ce rapport traduit à peu près la pyramide des études, pour 100 étudiants inscrits en 1ère année, le nombre de ceux qui sortent 4 ans plus tard de la Faculté munis de leur diplôme, et le pourcentage de déchet.

Mais ce calcul n'est concevable qu'en période de stabilité des effectifs ; dans la phase de bouleversement, de mutation et de croissance accélérée des effectifs que l'indépendance a ouverte en Algérie, il perd toute signification. De plus ce calcul de la « rentabilité globale » parce qu'il met en relation les licenciés sortants avec l'effectif entrant à la Faculté la même année, ne permet pas de connaître ce qui est vraiment important : l'évolution de cette « rentabilité globale ».

Un calcul reste cependant possible : celui de l' « efficacité » mesurée par la relation entre les réussites aux examens et le nombre des candidats à ces examens, année par année. Il serait peut être préférable de mesurer cette efficacité par le rapport des reçus, aux étudiants inscrits au début de l'année universitaire, pour tenir compte d'un déchet souvent important d'étudiants défaillants ou éliminés qu'il faut inclure et non exclure de la comptabilité pour ne pas surestimer l' « efficacité réelle ».

En définitive, les résultats que l'ensemble de ces procédés pourraient procurer, si toutes les données nécessaires étaient disponibles, resteraient approximatifs et banals.

Beaucoup plus intéressante serait l'étude approfondie d'un échantillon d'étudiants entrés à la Faculté l'année de l'indépendance en octobre 1962. On tiendrait compte des entrées et des sorties à chaque niveau, des doubléments d'années consécutifs aux échecs. La pyramide obtenue serait révélatrice. Sur 100 partants combien terminent la course d'obstacles 4 ans après ? A quel niveau interviennent les éliminations ? Que deviennent les uns et les autres (5) ? C'est dire l'ampleur nouvelle et nécessaire que devraient connaître les services de la statistique universitaire.

Cependant les données disponibles permettent de noter quelques tendances d'évolution. Trois points attirent en particulier le commentaire

1° La répartition des étudiants entre les deux licences juridique et économique se modifie. En 1965-66, le vieux droit était majoritaire avec 64 % du total, la licence ès-sciences économiques ne regroupait que 36 % des étudiants. Aujourd'hui les économistes sont 40 %.

Les chiffres d'entrée en 1ère année laissent voir que les études économiques gagent 31 étudiants, tandis que l'effectif des disciplines juridiques, 386 contre 436 l'an dernier, a diminué de 50 unités.

(5) Le professeur Ibarrola-Martinez a amorcé à la Faculté de Droit de Grenoble un travail de cette nature.

2° Le nombre des étudiants algériens augmente, celui des étudiants étrangers diminue en pourcentage et en valeur absolue. Les premiers passent de 1015 et 88 % à 1156 et 93 % ; les seconds, de 185 et 12 % à 143 et 7% (6). Cette évolution peut s'analyser en une accentuation de caractère national, une affirmation moins nette par la Faculté de Droit et de Sciences Economiques d'Alger de sa vocation africaine et internationale, une atténuation, enfin, de son influence hors des frontières du pays. Parmi les facteurs d'explication on peut retenir l'évolution de données générales africaines et algériennes ; et des difficultés spéciales à la Faculté tenant en particulier aux problèmes du recrutement des professeurs et au programme d'une université en transition à la veille de sa réforme.

Les chiffres des inscriptions indiquent aussi la toujours faible implantation des Instituts d'études juridiques de Constantine et d'Oran que la création de l'Université de l'Ouest Algérien vient de constituer en Faculté. Quand l'Université de Constantine, également annoncée, verra le jour à son tour, l'espace géographique de l'Université d'Alger retrécira considérablement du fait d'une politique délibérée, soucieuse de ranimer deux grandes métropoles régionales en diminuant l'hyper-trophie d'Alger.

3° Le troisième trait que les chiffres d'inscription traduisent concerne la structure des effectifs des étudiants de la Faculté, c'est à dire leur distribution année par année, ou encore la pyramide des effectifs globaux, par analogie avec la pyramide des âges des démographes, l'incidence des examens traduisant la « mortalité ».

Il y a une anomalie dans la pyramide : sa pointe extrême, brusquement saillante, s'est curieusement enflée. Déjà élevé l'an dernier, le nombre des étudiants qui se sont inscrits à la rentrée universitaire pour préparer les divers diplômes d'études supérieures et on ne considère ici que les seuls étudiants algériens s'est encore accru et dépasse désormais les effectifs des 4ème années de licence.

Beaucoup de ces candidats sont des licenciés plus ou moins anciens, déjà entrés dans la vie professionnelle. Ils s'inscrivent « pour voir » et ne mènent pas à terme leur entreprise. Sur 32 inscrits aux différents D.E.S. l'an dernier, 29 ont effectivement travaillé et présenté leur examen :

(6) A la Faculté de Droit de Grenoble (France), en 1963, l'espace national fournit 74 % des effectifs et l'espace international 26 % — Jésus Ibarrola-Martinez : l'évolution de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Grenoble de 1945 à 1963. Etude statistique - Ronéotypée, 241 p.

Sessions		Public	Privé	Sc. Econom.	Sc. Politiques
Février	Présentés	6	4	2	0
	Admis	2	2	2	
Octobre	Présentés	9	5	0	3
	Admis	5	3		

Une étude de détail de cet effectif ambigu, flottant, plus qu'à moitié évaporé quand vient le moment de l'examen est à entreprendre (7). Qui sont ces étudiants ? Quand et où ont-ils commencé leur licence ? Quand l'ont-ils terminée ? Quelles responsabilités exercent-ils déjà et quelles sont leurs motivations ? Faute de ces précisions l'interprétation est délicate : désir de spécialisation, amélioration de l'indice du traitement, et « consolidation » parce que vont bientôt monter les premières vagues des étudiants de l'indépendance ? Il y a bien souvent cela mais aussi autre chose.

Si la licence dure officiellement quatre ans, des études plus solides durent en vérité plus longtemps et la licence n'est alors plus qu'une étape. Le nombre accru des aspirants au Doctorat ne traduit-il pas, pour une part au moins, une certaine dévalorisation de la licence, alors même que les réformes en cours (8) en ramenant de quatre ans à trois ans la durée des études, n'ont pas encore entériné une dévaluation de fait ?

Cette « anomalie », clairement apparue cette année pourrait s'accroître : le nombre de ceux qui sentiraient la nécessité d'un doctorat pour une formation « vraiment poussée » augmenterait encore.

(7) Le nombre encore nul des thèses de doctorat soutenues à Alger depuis l'indépendance est aussi l'indicateur d'un certain nombre de difficultés de divers ordres. Il donne une idée des aléas de la tâche de ceux qui ont entrepris de préparer à Alger une thèse de Droit.

La situation est tout à fait analogue dans les autres Facultés de Droit en Afrique francophone.

(8) La réforme projetée n'est, bien entendu, évoquée ici que sous cet aspect limité. Des nécessités précises, des objectifs cohérents et divers ont sans doute inspiré l'ensemble des modifications envisagées.

Risquons alors, pour esquisser une évolution possible, dans les années à venir, l'hypothèse suivante : une nouvelle structure des effectifs s'établirait. Différentes variables comme, origine sociale, niveau culturel, niveau d'aspirations professionnelles distingueraient deux « populations » d'étudiants dans la Faculté. C'est à dire que des études de Droit, au programme allégé, rendues plus accessibles parce que moins longues, tenteraient un nombre accru d'étudiants d'origine sociale modeste, que se mettraient en quête d'un emploi, dès leur licence obtenue.

A cette démocratisation pour le plus grand nombre, correspondrait pour une minorité plus ou moins importante, un désir renforcé d'études approfondies. Naturellement seront plus à même de satisfaire ce désir, ceux que la nécessité de gagner leur vie contraindra un peu moins, autrement dit, ceux que leur origine sociale, aura, dès le départ, relativement privilégié.